

L'objectif de développement de ce programme est "de contribuer à la réduction du nombre d'enfants enrôlés dans l'armée et/ou les groupes armés." Trois objectifs immédiats ont été formulés. Le premier concerne le cadre juridique et la capacité des institutions et il est formulé comme suit :

"A la fin du programme, un environnement favorable aura été institué dans chaque pays afin de faciliter la prévention, le retrait et la réinsertion sociale des enfants engagés dans les conflits armés."

Le second objectif immédiat porte sur la réinsertion des enfants soldats démobilisés. Le programme s'engage à soutenir la réinsertion de 5 000 anciens enfants soldats; cet objectif est formulé comme suit :

"A la fin du programme, les enfant soldats démobilisés ayant un âge supérieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi bénéficieront d'une aide leur permettant d'accéder à un travail décent et à des revenus durables."

Le troisième objectif immédiat intéresse la prévention du recrutement d'enfants dans les unités armées. Le programme s'est fixé comme objectif de prévenir le recrutement de 5 000 enfants. Cet objectif est défini comme suit :

"A la fin du programme, le nombre d'enfants recrutés dans les conflits armés aura diminué dans les pays bénéficiaires."

Le budget total du programme se monte à 7 000 000 dollars des E.-U., dont 3 900 000 dollars seront consacrés à l'action directe dans les sept pays et près de 200 000 dollars à des activités aux niveaux sous-régional (Afrique du Centre) et international.



4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22 • Suisse
www.ilo.org/childlabour

ENFANCE BLESSÉE



Bureau
international
du Travail

Les enfants dans les conflits armés : une des pires formes du travail des enfants

(Convention n°182 de l'OIT)

La réponse du BIT pour la prévention et la réintégration:

- Encourager la mise en œuvre des normes internationales
- Agir sur les causes de la participation des enfants aux conflits armés
- Offrir des alternatives durables aux enfants à leur sortie des groupes armés
- Apporter un soutien économique aux familles et aux communautés d'origine des enfants ayant été impliqués dans les conflits armés



"Si tu as un boulot ou que tu es à l'école, alors ça ne te vient pas à l'idée de participer au conflit."

"Mon vœu le plus cher, c'est que mon fils puisse revenir à la maison. Mais c'est à cause des difficultés économiques que nous avons qu'il est parti. Comment faire pour que ça change ?"

"C'est en fuyant les combats que j'ai été capturé par un groupe armé avec d'autres enfants. Ils nous ont attachés et bandé les yeux avec un mouchoir noir. J'avais neuf ans."

"J'ai fui parce qu'il me battait, il buvait et il abusait de moi. Je préférerais mourir à la guerre plutôt que de continuer à endurer ça à la maison."



Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Prévention et réintégration des enfants impliqués dans les conflits armés : un projet sous-régional

RESUME ANALYTIQUE

Le nombre d'enfants engagés dans les conflits armés a fortement progressé au cours de la dernière décennie. En 2001, on a estimé à quelque 300 000 le nombre d'enfants enrôlés dans les unités armées à l'échelon mondial. Même si la majorité d'entre eux sont des adolescents (15 ans et plus), on observe une tendance inquiétante au recrutement d'enfants plus jeunes.

La présence d'enfants soldats au sein des forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés a été abondamment relatée en Afrique subsaharienne (Afrique de l'Ouest puis du Centre). Mais des adolescents et des enfants plus jeunes sont également recrutés par des unités de combat dans d'autres parties du monde, et notamment depuis plusieurs années au Sri Lanka.

Les enfants, déployés en première ligne, risquent leur vie et s'exposent à de graves blessures du fait notamment d'une prise de risques plus importante que les adultes. Sans compter qu'ils commettent parfois des exécutions et des atrocités qui les amènent à entrevoir la violence comme une normalité et leur infligent des traumatismes tels qu'ils rencontrent des difficultés à se réinsérer dans la vie ordinaire. Même les enfants incorporés dans des unités militaires ne participant pas directement aux combats sont privés d'éducation et d'opportunités à se développer sur les plans économique et social, et ils sont exposés à une multitude d'autres risques, incluant le VIH/SIDA, et, dans le cas des

filles, aux grossesses et maternités précoces. L'enrôlement des enfants peut être volontaire ou la résultante de pressions ou de coercition suite à un enlèvement. La convention n° 182 de l'OIT (1999) interdit les pires formes de travail des enfants et classe le "recrutement forcé ou obligatoire" des enfants de moins de 18 ans en vue de leur utilisation dans les conflits armés, dans la catégorie des pires formes. D'autres normes internationales proscrivent le recrutement de *tout* enfant de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques et si elles permettent aux Etats de recruter des volontaires de 16 et 17 ans dans leurs forces armées, certains d'entre eux ont purement et simplement banni le recrutement d'enfants.

Au cours des trois années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la convention n° 182, l'OIT-IPEC a collecté des informations sur le sort réservé aux enfants soldats, sans pour autant mettre en œuvre des programmes spécifiques. Ce programme propose des activités sur trois ans destinées à sept pays particulièrement frappés par le problème du recrutement d'enfants soldats dans les forces ou les groupes armés. L'objectif de ces activités est d'empêcher le recrutement d'enfants soldats et de soutenir la réinsertion des enfants démobilisés. Quatre des pays sont situés en Afrique du Centre (Burundi, République du Congo, République démocratique du Congo [RDC] et Rwanda), deux en Asie (Philippines et Sri Lanka) et un en Amérique latine (Colombie). Trois des sept pays ont récemment conclu des

accords de paix et un nombre considérable d'enfants devraient être démobilisés très prochainement (Burundi, RDC et Sri Lanka).

Le projet couvre également quatre pays africains non fondamentaux : Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria et Ouganda. Ces pays bénéficieront du projet en termes d'échange d'informations et de bonnes pratiques, et de création de réseaux. Il n'est pas prévu de faire profiter les enfants soldats démobilisés originaires de ces pays d'actions directes.

L'évolution des conflits armés, les négociations de paix et l'instabilité politique des pays concernés suggèrent que les actions spécifiques à soutenir dans le cadre du programme varieront d'un pays à l'autre. L'évolution des conflits peut engendrer de nouveaux besoins dont le programme devra tenir compte. En outre, dans les sept pays, des organisations mènent déjà des actions en faveur des enfants soldats et il est important de répartir efficacement le travail avec ces autres agences. En conséquence, le programme définit une liste d'options à partir de laquelle seront sélectionnées les activités les mieux appropriées à chaque pays. Dans tous les cas, des activités devront être consacrées au soutien à l'adoption et l'application de lois interdisant le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants, à la prévention du recrutement systématique d'enfants, à la réinsertion des enfants enrôlés dans des unités armées et au renforcement de l'expertise et de la capacité des institutions gouvernementales à mettre ces activités en œuvre à l'avenir.

Outre la flexibilité qu'il offre aux pays, le programme permet à l'OIT-IPEC de polariser plus particulièrement son attention sur la réinsertion des enfants plus âgés démobilisés ou ayant déserté leur unité. La majorité de ces enfants ont entre 15 et 17 ans et sont trop âgés

pour réintégrer le système scolaire; le programme les prépare à accéder aux activités alternatives génératrices de revenus et donc à leur réinsertion *économique*, sachant que d'autres organisations s'occupent plus particulièrement de leur démobilisation, retour à la maison et autres aspects liés à la réinsertion *sociale*. Une attention particulière sera accordée à la participation des filles soldats au programme.

Au démarrage du programme, un exercice de planification stratégique sera mené dans chacun des sept pays concernés afin de déterminer les mesures à prendre en faveur des enfants soldats et les actions déjà entreprises (ou prévues) par d'autres organisations. Sur la base du cadre conceptuel qui s'en dégagera, les pays participants sélectionneront des activités dans une série d'options. Certaines activités seront obligatoires pour tous les pays. Le choix individuel sera limité par le coût des activités et le programme prévoit l'attribution initiale d'un budget à l'action directe répartie entre les sept pays en se fondant sur quatre critères principaux. Il sera procédé à un nouvel examen de cette attribution à la fin des exercices de planification stratégique menés dans chaque pays puis à une évaluation intérimaire à mi-parcours.

L'importance de tirer les enseignements de l'expérience est soulignée dans toutes les activités du programme, qu'il s'agisse des activités bénéficiant d'un soutien de l'OIT-IPEC ou de celles menées par d'autres organisations. La principale activité menée à l'échelon international consiste à tirer les leçons des évaluations des projets visant à réinsérer les enfants soldats démobilisés et à dresser la liste des bonnes pratiques. A l'échelon sous-régional, le programme permettra aux praticiens des différents pays de bénéficier des expériences vécues par d'autres.